

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CYTE n° 95.019

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

27 Janvier 1995

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. GAVEN par M. HUGENDBLER
MME FONTAN par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Présents : 26

Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles

VOTE : Unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder plusieurs subventions exceptionnelles :

- 25 000 F au ROC TENNIS
- 25 000 F au ROC FOOTBALL
- 2 000 F au CONSEIL NATIONAL DES FORCES DE VENTE
- 900 F au LYCEE DE CORDOUAN
(Equipe U.N.S.S. de Planche à Voile)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 25 000 F au ROC TENNIS
- 25 000 F au ROC FOOTBALL
- 2 000 F au CONSEIL NATIONAL DES FORCES DE VENTE
- 900 F au LYCEE DE CORDOUAN
(Equipe U.N.S.S. de Planche à Voile)

- D'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 Article 6570 du Budget Primitif de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 Février 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS